

# Commission SPORT-SANTE HANDICAP

Responsable Serge TUROUNET



# Commission Sport-Santé Handicap (Serge TUROUNET)

## 1/ DEPLOIEMENT DU PROJET ESMS x CLUBS

Projet déployé en partenariat avec le comité paralympique sportif ayant vu la participation de 5 clubs FFME

A l'issue c'est le projet du club VERTICADE à Cadenet (84) de la région SUD qui a remporté le projet.

La commission n'a ensuite pas été conviée au suivi du projet

## 2/ CONTACTS PRIS AVEC LES FEDERATION PARTENAIRES :

Des contacts très riches ont été pris avec les fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté au niveau national.

L'idée de relancer la convention FFSA – FFME de 2000 a été évoquée, mais ne peut être suivie au niveau d'une ligue

Le projet de conclure une convention FFME – FFH a été lancée, mais ne peut être suivie au niveau d'une ligue.

## 3/ PROJET DE FORMATION REGIONALE EN PARTENARAIT AVEC LES LIGUES SUD DE LA FFH ET FFSA

Au final le CR PACA FFH n'est pas intéressée par le projet.

Sébastien GNECCHI l'entraîneur de l'équipe de France Handi Escalade n'était pas disponible pour une rencontre avec les clubs

Rien n'a pu être établi à ce jour avec le la ligue SUD PACA FFSA

## 4/ FORMATION SPORT SUR PRESCRIPTION MEDICALE AVEC LE CROS REGION SUD

Serge TUROUNET a participé à cette formation d'une durée de 3 mois, et présentiel et distanciel et obtenu la qualification sport santé complémentaire à son brevet fédéral escalade

A noter que trois DE escalade du département de Hautes Alpes ont obtenu cette qualification

# Commission Sport-Santé Handicap (Serge TUROUNET)

## **5/ RECONNAISSANCE PAR LA FFME DES QUALIFICATIONS ACQUISES AUPRES DES FEDERATIONS PARTENAIRES ET DES CROS**

Le département formation de la FFME ne reconnaît en complément de ses brevets fédéraux aucune qualification acquise en dehors de la fédération

l'explication en qu'il existe maintenant une formation Certificat de Spécialisation handi escalade (regroupant handisport et sport adapté) au sein de la FFME.

La première session de cette formation, d'un montant de 750 euros, qui devait se dérouler en juin 2022 a été annulée

Les qualifications sport santé acquises auprès des CROS ne sont pas reconnues au motif que cette spécialisation n'existe pas au sein de la FFME. Seule existe la spécialisation « reprise de l'escalade après cancer du sein »

## **6/ DIRECTIVES DE LA COMMISSION NATIONALE SPORT SANTE**

A ce jour aucune réunion ni aucun contact n'a été pris auprès de ses membres par la commission Nationale sport santé de la FFME